

Vendredi 24 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO Covid-19

Réouverture des déchèteries de l'Agglomération à partir du 27 avril

L'Agglomération Châteauroux Métropole rouvre l'ensemble de ses déchèteries, à partir du lundi 27 avril 2020, uniquement aux habitants de l'Agglomération.

Les cinq déchèteries rouvertes avec des horaires adaptés

Du 27 avril au 2 mai, les déchèteries de l'Agglomération seront ouvertes comme suit :

- **Ardentes**
Lundi, mardi, mercredi et samedi, de 9h à 12h et 13h30 à 17h30.
Fermée jeudi et vendredi.
- **Arthon**
Mercredi, de 13h30 à 17h30.
Samedi de 9h30 à 12h et 13h à 17h.
Fermée lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **Déols**
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, de 9h à 12h et 14h30 à 17h30.
Fermée vendredi.
- **Châteauroux / Le Poinçonnet**
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, de 9h à 12h et 14h à 18h.
Dimanche, de 9h à 12h.
Fermée vendredi.
- **Montierchaume**
Lundi de 9h à 12h.
Mardi de 9h à 12h et 14h à 17h30.
Mercredi et samedi de 14h à 17h30.
Fermée jeudi et vendredi.

ATTENTION, fermeture des barrières 10mn avant.

De nouveaux horaires, avant un retour normal à la situation, seront proposés chaque semaine, pour les semaines à venir.

CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 35 40

www.chateauroux-metropole.fr

La bonne conduite à tenir avant de venir et sur place

Les cinq déchèteries sont réservées aux habitants de l'Agglomération. Sur place à l'entrée, conformément au règlement intérieur des déchèteries, les agents pourront être amenés à demander un justificatif de domicile aux particuliers.

Parmi les bons gestes à avoir :

- **Anticiper l'arrivée sur site**, compte tenu d'une fréquentation certainement supérieure à la normale. Il ne sert à rien de s'y précipiter les premiers jours !
- **Se munir d'une attestation de déplacement** dérogatoire en cochant la case n°2 « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité » et en ajoutant de manière manuscrite : « déplacement en déchèterie ».
- **Organiser le tri des déchets** dans le véhicule afin d'optimiser le temps de présence et de déplacement sur site ; les gardiens ne pourront pas aider au déchargement.
- **Se conformer strictement aux consignes** des gardiens (ex. : l'utilisation des pelles et des balais ou autres outils de la déchèterie est exclusivement réservée aux gardiens.
- **Observer les règles de distanciation** et les gestes barrières.
- **Porter un masque** est vivement recommandé.
- **Un passage par jour autorisé** pour les particuliers dans la limite de 2m³.
- **Ne pas laisser de déchets sur le trottoir ou devant la grille** de la déchèterie si celle-ci est fermée, sous peine d'amende.

Les déplacements en déchèterie doivent rester exceptionnels !

#RestezChezVous

CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 35 40

www.chateauroux-metropole.fr